 Offre de contrat d’apprentissage

# Intitulé du poste :

**Apprenti urbaniste au sein de l’UDAP de l’Ain – H/F**

**Diplôme ou métier visé : Niveau (3 à 8) :**

**6 - 7**

**Master urbanisme, paysage, architecture**

# Domaine :

**Ressources humaines Communication Informatique et réseaux**

**Documentation, gestion de l’information Administration générale,**

**gestion financière, droit**

**Accueil, prévention, sécurité Logistique, maintenance Métiers d’art**

**Jardins**

**Physique, chimie, laboratoires Médiation, services**

**aux usagers**

**Métiers techniques du spectacle vivant ou enregistré Patrimoine architectural,**

**urbanisme**

**Tourisme**

**Autres domaines**

**Service ou établissement :**

**Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes - Unité Départementale de l’Architecture et du patrimoine de l’Ain**

**Adresse du lieu d’exercice des fonctions :**

Les UDAP de la DRAC participent à la promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, à la conservation et à la valorisation du patrimoine monumental. Elles veillent à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables (anciens secteurs sauvegardés, ZPPAUP, AVAP). Avec les autres services de l’État en région, elles participent à la gestion des sites et paysages, à l’aménagement du territoire et aux réglementations concernant l’environnement, l’urbanisme et le renouvellement urbain, dans un objectif de qualité durable des espaces urbains et naturels.

Au moyen d’une équipe pluridisciplinaire formée d'administratifs, techniciens ou ingénieurs, sous l'autorité d'un chef de service architecte urbaniste de l'Etat (AUE) et architecte des bâtiments de France (ABF) également conservateur de monuments appartenant à l'Etat, les UDAP sont des services de proximité, travaillent en relation directe avec les usagers et de nombreux partenaires ou interlocuteurs institutionnels.

Les UDAP œuvrent pour la promotion d’un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte du patrimoine.

L’Ain est un département qui possède des paysages et des architectures très divers : la Bresse et ses bocages et ses pans de bois, le Val de Saône, la Dombes, ses étangs et ses constructions en terre et pisé, le Revermont, le Bugey entre monts et vignobles et ses constructions en pierre, le pays de Gex entre le lac Léman et le relief jurassien et ses architectures contemporaines liées au développement du genevois.

Au carrefour des zones d’influences urbaines de Lyon et Genève, l’Ain est le 8° département le plus dynamique démographiquement de la France métropolitaine. Bien que le patrimoine rural soit très présent, la qualité architecturale des constructions de l’ère industrielle, les nombreux châteaux d’époques médiévales comme de la fin du XIXème siècle et les abbayes font aussi partie du paysage du département. 195 communes, sur 407 que compte le département, sont concernées par un espace protégé (387 monuments historiques dont 4 appartenant à l’Etat / 57 sites naturels / 5 sites patrimoniaux remarquables / 10 édifices labellisés « Architecture Contemporaine Remarquable »)

**UDAP de l’Ain – 23 rue Bourgmayer – 01 000 BOURG-EN-BRESSE**

**Descriptif du service ou établissement :**

**Définition du poste :**

Participation active à l’ensemble des missions du service, en particulier :

* **Urbanisme appliqué : saisie et instruction des autorisations** du droit des sols sur un secteur déterminé, examen des projets en pré-instruction
* **Elaboration de Périmètres Délimités des Abords** (repérage de terrain, définition des zones à enjeux, établissement du rapport et des plans associés) et suivi procédural correspondant.

Cartographie des espaces protégés, référent SIG

* **Mise en place d’outils de protection patrimoniale** en lien avec les collectivités, sur la base d’un **travail d’analyse urbaine, paysagère et architecturale des territoires**, avec formalisation sous forme de rapport d’analyse, fiches de préconisations par communes et définition de secteurs à enjeux.
* **Proposition d’outils auprès des collectivités** (Périmètres Délimités des Abords, Plan Local d’Urbanisme patrimonial avec Orientations d’Aménagement et de Programmation, repérage au titre de l’article L151-19 du Code de l’urbanisme, etc. voire Site Patrimonial Remarquable)
* Participation aux réunions de service, aux rencontres mensuelles entre UDAP et services de la DRAC (Conservation Régionale de Monument Historique, Archéologie, conseiller Ville et pays d’Art et d’Histoire, Conseillère pour l’Architecture, etc.), rencontres avec les partenaires Etat (Préfecture, DREAL, etc.), collectivités (dont Conseil Départemental 01) ou associatif (CAUE, Fondation du Patrimoine, etc.).

Travail en partie **en autonomie avec** **déplacement sur le terrain (ensemble du département – permis B indispensable)** ou **en binôme avec l’ensemble des 5 agents du service** voire en partenariat avec d’autres structures (notamment CAUE).

---

L’équipe est composée d’une cheffe de service et de son adjointe, architectes des bâtiments de France, deux techniciens des bâtiments de France et de deux adjointes administratives.

Le service travaille plus particulièrement en partenariat avec :

• le CAUE de l’Ain, qui est très présent sur le territoire notamment auprès des communes et des particuliers ;

• le Conseil départemental de l’Ain pour le patrimoine non protégé auprès des communes et intercommunalités, des particuliers ;

•  la Fondation du patrimoine, partenaire dans le conseil aux particuliers ;

•  la DDT, services et architectes et paysagiste-conseil, avec lesquels l'UDAP échange sur les dossiers à enjeux ;

• la DREAL, l’inspecteur des sites, en amont sur les projets impactant les sites classés

• les associations du patrimoine, (Patrimoine des Pays de l’Ain, Vieilles Maisons Françaises, la Demeure Historique, etc.).

**Diplôme ou niveau requis :**

**Licence**

**Profil recherché :**

**Urbaniste / Géographe**

**Architecte / Paysagiste**

**Envoyez votre candidature à :**

* Emilie SCIARDET - Cheffe de l’Unité Départementale de l’Architecture et du Patrimoine de l’Ain

23 rue Bourgmayer - 01000 BOURG-EN-BRESSE

[udap.ain@culture.gouv.fr](mailto:udap.ain@culture.gouv.fr) / [emilie.sciardet@culture.gouv.fr](mailto:emilie.sciardet@culture.gouv.fr)

04.74.22.23.23 / 04.74.22.94.91

* Mme Lyla Cheniti - DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. 6 quai St Vincent

69283 LYON cedex 01